

1 ■ Désignation

CECOP-RH est un Cabinet de conseil aux entreprises, avec une activité formation professionnelle liée à ses domaines d'expertise. Son siège social est fixé : Avenue des Hauts Grigneux à Bihorel (76420). CECOP-RH conçoit, élabore et dispense des formations interentreprises et intra-entreprises, sur la Région Normandie principalement.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de CECOP-RH.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- formations interentreprises : les formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par CECOP-RH pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2 ■ Objet

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par CECOP-RH pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

3 ■ Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de CECOP-RH. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne une mise en demeure pour un paiement immédiat. L'absence de paiement après mise en demeure conduira le CECOP-RH à rechercher le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à CECOP-RH.

4 ■ Règlement par un Operateur de compétences (OPCO)

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du bon de commande que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à CECOP-RH. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par CECOP-RH au Client. Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à CECOP-RH au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, CECOP-RH se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles ou dans le cas de formations de longue durée, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

5 ■ Dédit et remplacement d'un participant

En cas de dédit signifié par le Client à CECOP-RH au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, CECOP-RH offre au Client deux possibilités :

- de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure selon possibilités, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

6 ■ Annulation, absence ou interruption d'une formation

Tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par CECOP-RH. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de CECOP-RH distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à CECOP-RH.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, CECOP-RH se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 20% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 30 % du prix H.T. de la formation

7 ■ Horaires et accueil

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les horaires d'une formation varient selon contraintes organisationnelles du client. La majorité des actions de formation mises en œuvre par CECOP-RH sont réalisées en INTRA, sur site du client.

8 ■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. L'émission d'un bon de commande ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les bon de commandes dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à CECOP-RH ont valeur contractuelle.

Dès le bon de commande signé, une convention de formation est établie pour signature par le prestataire et le client. Aucune formation ne peut démarrer sans que la convention de formation ne soit signée.

Dans le cas de formations INTER ENTREPRISES et où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, CECOP-RH se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une 15 jours avant la date prévue et ce sans indemnités.

9 ■ Convention et attestations

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise. A l'issue de la formation, CECOP-RH remet une attestation de formation au Stagiaire. Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande. Des documents d'émergence sont mis en œuvre, signés par stagiaire et formateur.

10 ■ Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par CECOP-RH sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par CECOP-RH d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

11 ■ Facturation – Règlement

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur. Les prix proposés au client comprennent la totalité des frais de la formation, y compris ceux associés aux déplacements des formateurs.

12 ■ Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture
- le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal

En cas de retard de paiement, CECOP-RH pourra suspendre toutes les commandes en cours.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal. CECOP-RH aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à CECOP-RH. Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

13 ■ Force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, CECOP-RH est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

CECOP-RH ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à CECOP-RH, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de CECOP-RH.

14 ■ Propriété intellectuelle et copyright

Le Cabinet CECOP-RH est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par CECOP-RH pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de CECOP-RH et ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de CECOP-RH. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et

suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus des formations de CECOP-RH, sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

En tout état de cause, CECOP-RH demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

15 ■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif pour confirmer les attentes fondamentales telles que définies par le client lors de l'étude des besoins et/ou l'expression de la commande.

L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les ajuster en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe, sous réserve de respecter les attendus initiaux.

16 ■ Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par CECOP-RH au Client.

CECOP-RH s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs.

17 ■ Communication

Le Client accepte d'être cité par CECOP-RH comme client de ses offres de services. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 17, CECOP-RH peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

18 ■ Protection des données à caractère personnel du stagiaire

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services CECOP-RH en charge du traitement. Ces données sont nécessaires à l'exécution de la formation en application de l'article L 6353-9 du Code du travail et des services CECOP-RH associés. Elles sont conservées pour la durée légale de prescription des contrôles administratif et financier applicables aux actions de formation. En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à CECOP-RH, Avenue des Hauts Grigneux – 76420 BIHOREL.

Le stagiaire bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle si nécessaire. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client s'engage à informer chaque stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par CECOP-RH aux fins de réalisation et de suivi de la formation dans les conditions définies ci-avant.

La charte CECOP-RH sur la protection des données personnelles est disponible sur le site www.cecop-rh.com.

19 ■ Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et CECOP-RH à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Rouen.